



ORTHOPHONISTE

ORTHOPHONISTE

Dans le cadre d'une prescription médicale, l'orthophoniste établit un diagnostic afin de mieux évaluer et traiter les déficiences et les troubles de la communication puis il définit un plan de soins. En faisant appel au jeu, à travers des exercices adaptés à chaque patient, il corrige les troubles de la parole. Une grande majorité des patients sont des enfants en âge scolaire présentant des troubles du langage oral et ou du langage écrit (bégaiement, retard de langage, dyslexie?) ou atteints de surdité plus ou moins prononcée. Cependant les adultes peuvent également être amenés à consulter, notamment en cas de traumatisme accidentel ou à la suite d'une intervention chirurgicale. Toute la difficulté du métier réside dans la prise en compte de la dimension psychologique, sociale, économique et culturelle des patients. L'orthophoniste exerce ainsi un rôle de dépistage d'éventuels problèmes psychologiques ou physiques, pour orienter ses patients vers des spécialistes adaptés (psychiatres, ORL).

ACTIVITÉS GÉNÉRALES

- Évaluer les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression.
- Diagnostiquer les causes et proposer un plan de soins.
- Assurer la prise en charge, des patients, par des actes de rééducation.
- Prévenir les troubles.

VOIE D'ACCÈS

Certificat de capacité d'orthophoniste. Ce certificat se prépare en 4 ans après le bac dans l'un des 15 centres de formation dépendant des UFR de médecine. La sélection s'effectue sur concours. Un numerus clausus définit chaque année le nombre maximum d'étudiants admis à entrer en 1^{er} année de formation.